

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND**

**OBJET : Budget principal, budgets annexes de l'eau potable et des parcs de stationnement.  
Décision modificative n°2 de l'exercice 2014.**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le présent projet de décision modificative n°2 pour 2014 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.*

*Le budget principal comporte des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif, l'inscription de crédits complémentaires en recettes et en dépenses pour le contrat enfance jeunesse ainsi que l'inscription de crédits pour opérations d'ordre (amortissements...).*

*Le budget annexe de l'eau potable ne comporte que l'inscription de crédits pour opérations d'ordre.*

*Le budget annexe des parcs de stationnement comporte un virement de crédits entre chapitres et des crédits pour opérations d'ordre.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 1 du 12 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 5 du 7 juillet 2014 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2014 intégrant les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2013,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2 du 15 octobre 2014 adoptant la décision modificative n° 1,

# COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 2 décembre 2014

n° 5

page 2/3

**CONSIDERANT** que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

**CONSIDERANT** que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

**CONSIDERANT** le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2014 du budget principal et des budgets annexes de l'eau potable et des parcs de stationnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2014 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

### Budget Principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	100 000 €	100 000 €	€	€
Opérations d'ordre	0 €	€	107 000 €	107 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>107 000 €</b>	<b>107 000 €</b>

### Budget annexe de l'eau potable :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€			€
Opérations d'ordre			205 200 €	205 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>		<b>205 200 €</b>	<b>205 200 €</b>

**COMMUNE DE CHATELLERAULT****Délibération du conseil municipal**

du 2 décembre 2014

n° 5

page 3/3

**Budget annexe des parcs de stationnement :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	€	0 €	€
Opérations d'ordre	€	€	200 €	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>€</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous préfecture, le 09/12/2014 n°9887  
Publié au siège de la mairie, le 09/12/2014

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER